

Le Courrier de Saint-Hyacinthe

Journal Bi-Hebdomadaire

Est imprimé et publié, en la Cité de St-Hyacinthe, rue Casseaux, No 213, par J. de L. TACHÉ, domicilié en la dite Cité, de St-Hyacinthe.

ABONNEMENT

\$1.00 par an, Canada et Etats-Unis.

L'abonnement date du 1er et du 15 de chaque mois. Tout année commencée se paie en entier.

ANNONCES

Pro titre insertion... 10 centus la ligne. Insertions subséquentes... 5 " Avis de Naissances, Mariages et Décès, 25 centus chaque. Avis spéciaux... 10 centus la ligne. Annonces à long terme, tarif spécial.

NOS TOURBIÈRES

(Suite et fin)

Voici maintenant la lettre adresser par M. Tourchot à L'Union la semaine dernière, sur la même question.

Monsieur le Rédacteur,

Pour répondre à plusieurs questions qui m'ont été posées par divers citoyens de la ville de St-Hyacinthe, je vous prie de publier ces lignes dans votre prochain numéro.

L'exploitation dont j'ai parlé, il y a quelques temps, située en Norvège, n'est pas une modeste industrie; cet établissement produit chaque jour 50 tonnes de tourbe complètement sèche qui sont immédiatement livrées à la consommation.

Il est bien exact que plusieurs tentatives pour sécher économiquement la terre noire ont eu lieu ici, principalement les chantiers d'exploitation, établis par la Cie du Grand Tronc. Les moyens employés à cette époque n'étaient pas ceux dont on dispose aujourd'hui.

Le progrès fait son chemin en toute chose; comparons autrefois avec aujourd'hui, automobiles, bicyclettes, électricité, et ses applications, téléphone, graphophone, chars électriques, télégraphe sans fil, etc... ce qui paraissait impossible, est de venue réalisable par des connaissances plus parfaites, par des machines de nouvelle invention, par des perfectionnements et par des changements de conditions du marché et de la consommation.

Il n'est pas juste de prétendre que puisque cette industrie de la tourbe n'a pas réussi il y a quelques années, elle ne peut réussir davantage aujourd'hui. Non, car les temps et les circonstances ont changé.

Certainement on peut faire avantageusement du gaz avec la tourbe, comme avec tout résidu, sciure de bois et autres déchets; cela existe déjà.

On a construit pour cet usage des appareils spéciaux, ayant fait leurs preuves; ayant donné satisfaction aux compagnies qui les ont employés, et ce qui est mieux encore, ayant donné des dividendes respectables aux actionnaires de ces mêmes compagnies.

Comme résidus ou sans produits on aura le charbon de tourbe qui a une valeur marchande réelle, puis le sulfate d'ammoniaque; l'agriculture emploie de grandes quantités de ce produit, sans parler de ses autres applications.

On me fait observer que les conditions de la tourbière de Norvège, visée plus haut, ne sont pas les mêmes que celles de la tourbière de St-Dominique.

Cette observation est parfaitement juste, mais le champ de terre noire de St-Dominique est plus avantageux à exploiter que celui de Norvège, surtout s'il était mieux drainé; s'il n'a pas le pouvoir hydraulique de la tourbière Norvégienne, donnant l'énergie électrique à un prix excessivement faible; il a le grand avantage (St-Dominique) de prendre la matière première, terre noire, sur place, sans nécessiter de transports comme pour la tourbière de Norvège. En effet pour cette dernière, on doit transporter la terre noire de la tourbière à l'usine, par eau, sur des chalands; (berges) et ensuite de charger mécaniquement les bateaux pour charger les wagons qui se rendent par rails sur les lieux du travail.

Ainsi, il faut charger les bateaux, les décharger; puis charger ces derniers; tout cela augmente la main d'œuvre.

Au lieu et place du pouvoir d'eau pour actionner les dynamos on aura à St-Dominique le "gaz de tourbe", pour ces mêmes dynamos ce qui est moins irrégulier que le pouvoir d'eau. Certaine compagnie en sait quelque chose, au printemps et à l'automne, à l'arrivée et au départ des glaces.

Le "gaz de tourbe" se fabrique à excessivement bon marché, ainsi 10 pieds cubes de gaz reviendraient environ au même prix que 1 pied cube de gaz, à la compagnie à laquelle je fais allusion.

Je puis dire que j'ai étudié la question sous toutes ses formes; ainsi à St-Dominique, on fabrique le "gaz de tourbe" en briquettes pressées séchées artificiellement. Une partie serait livrée en cet état à la consommation comme combustible; une autre partie serait brûlée pour faire du gaz dans des appareils spécialement construits.

Le gaz après condensation et purification servirait, 10. à l'éclairage, 20. au chauffage, 30. à l'alimentation, des moteurs à gaz, pouvant ac-

tionner des scies pour débiter le bois de chauffage et autre; des battennes pour la grain, des presses à foin, et toute autre machinerie, 40. et principalement à actionner les dynamos devant produire l'énergie électrique. Comme résidu on aurait le "coke de tourbe" qui constituerait encore un autre combustible: ainsi, on produirait trois combustibles, 10. la tourbe sèche et pressée, 20. le gaz, 30. le coke de gaz; et cela au choix des consommateurs et selon les profits de fabrication.

L'électricité serait obtenue à de bien meilleures conditions qu'à la compagnie existante elle ne serait pas sujette aux fluctuations et aux écarts actuels. Elle pourrait être utilisée dans toutes les fermes et dans les exploitations environnantes, pour éclairage, pour force motrice, chars électriques etc., etc.

Le champ de St-Dominique, St-François, est parfaitement situé pour une exploitation moderne et "nationale" de la tourbe avec, les appareils nouveaux et par les procédés récemment employés.

Ainsi ce que je propose pour la tourbière de St-Dominique, St-François serait une installation pouvant répondre aux diverses demandes de la consommation selon qu'il y aurait plus ou moins de profit à forcer la fabrication sur la tourbe sèche pour combustible, sur le gaz, ou sur l'électricité.

Cette combinaison aurait pour résultat de diminuer les frais de main-d'œuvre et éviter tout chômage.

Cette tourbière de St-Dominique, St-François, n'est pas un bas fond submergé, peu accessible; au contraire, c'est un vaste champ où tout le monde peut avoir facilement accès; il n'est nullement submergé. Lorsqu'on atteint la couche d'argile, on est encore à 40 ou 60 pieds au-dessus du niveau de la rivière; cela dépend de la partie de la Savane. Ainsi lorsqu'on aura tout enlevé la terre noire, et Dieu sait s'il y en a, pour des siècles, les terres seront en core de 50 pieds en moyenne au-dessus du lit de la rivière Y-maska.

On devrait favoriser et développer cette industrie de la tourbe, qui avec l'aide de notre charbon des provinces maritimes pourrait aider à nous dispenser en partie du charbon de nos voisins américains.

En exploitant plus activement nos mines de charbon canadien, ainsi que la tourbe, on emploierait chez nous pour notre propre usage, un grand nombre de bras de notre population.

En usant le charbon des Etats, nous payons de notre argent, les bras étrangers qui travaillent aux mines des Etats-Unis; nous servons notre argent pour payer nos bras que nous employons chez nous.

Un ingénieur spécialiste, détenteur des brevets Européens, ayant déjà installé plusieurs usines en Europe et en Amérique, homme de grande pratique en la matière, estime qu'il faut 2 1/2 livres de DE TOURBE SÈCHE À L'AIR pour obtenir une force D'UN CHEVAL VAPEUR PAR HEURE.

J'espère que ce spécialiste viendra nous visiter ici dans quelques jours; je ne manquerai pas d'en informer en temps voulu, par ce journal, les personnes qui pourraient s'intéresser à ces questions.

Il y a quelques temps un monsieur de Nicolet, n'ayant pas saisi le sens

UNE CALAMITE HIBERNALE

La Grippe ou Influenza responsable de centaines de morts prématurées.

La grippe débute par un éternuement et finit par une complication. Elle met un homme furt sur le dos; elle le torture avec la fièvre et les frissons, les maux de tête et les maux de dos. Elle le rend la proie de la pneumonie, bronchite, consommation et autres maladies mortelles. Vous pouvez éviter la grippe en fortifiant votre système avec les Pilules Roses du Dr Williams. Elles vous protègent; elles vous guérissent; elles vous reconstituent; elles banissent tous les mauvais effets. Les Pilules du Dr Williams prévenissent contre tous les maux de l'hiver. Elles guérissent tous les désordres du sang et des nerfs. Elles sont le plus grand reconstituant du sang et le plus grand tonique des nerfs que la science ait jamais découverte. Demandez à vos voisins, peu importe où vous demeuriez, et vous apprendrez que quelqu'un a été guéri par les Pilules Roses du Dr Williams, après que d'autres remèdes ont échoué. C'est sur le témoignage de vos voisins que nous vous demandons de faire un essai judicieux de ces pilules, si vous êtes malade ou souffrant Mme Emma Doucet, Sainte-Eulalie, Qué., dit: "Les mots sont impuissants à dire combien je suis satisfaite des Pilules Roses du Dr Williams. J'eus une attaque de grippe qui me laissa des maux de tête et des douleurs d'estomac. J'employai plusieurs remèdes, mais rien ne me fit de bien jusqu'au moment où je commençai à faire usage des Pilules Roses du Dr Williams. Quand je commençai à les prendre, j'étais faible et très épuisée. Les pilules m'ont entièrement guérie, et non seulement je suis aussi forte que jamais, mais j'ai engraisé." Les véritables pilules portent toujours le nom au long: "Dr Williams' Pink Pills for Pale People," sur l'étiquette qui enveloppe chaque boîte. Les substitutions ne peuvent guérir et les prendre constitue un gaspillage d'argent et un danger pour la vie.

d'un article précédent publié dans un journal de Montréal, nous avait écrit que nous ne connaissions pas certains appareils qui étaient en œuvre en haut Canada; ce Monsieur s'est trompé, nous connaissons bien l'existence de ces appareils; mais ce que nous ignorons encore tout comme lui, malgré sa visite en notre ville, c'est s'il y a réellement profit avec cette "presse", si la chose à la sanction de la pratique et du temps ou si c'est encore une machine "à l'essai."

Ce Monsieur n'a rien pu nous apprendre de nouveau, pas même la quantité de tourbe pressée qu'il fallait employer pour obtenir le même effet qu'on aurait en employant un poids donné de charbon; ni le prix de la tonne de tourbe comme prix de revient de fabrication.

Nous attendons encore la tourbe pressée que ce Monsieur devait nous adresser, pour faire divers essais.

J'ai l'honneur d'être Monsieur l'Éditeur.

Votre tout dévoué.

A. L. TOURCHOT.

SUPPLIQUE DES ACADIENS

On sait que depuis la mort du dernier sénateur acadien de la Nouvelle-Ecosse, nos frères de langue française sont restés sans représentant de leur nationalité au Sénat. La mort du Sénateur Primrose, fournit aux Acadiens l'occasion de revendiquer leurs droits; d'où les résolutions suivantes adoptées à une réunion du Conseil Exécutif de la Société nationale de l'Assomption, tenue à Moncton, le 8 janvier courant:

"Attendu que la mort récente de l'hon. sénateur Primrose, de Picton, crée une vacance dans la représentation de la Nouvelle Ecosse au Sénat;

Attendu que depuis la confédération la population de langue française de la Nouvelle Ecosse est restée sans représentant dans la Chambre Haute du Parlement Canadien;

Et attendu que la population française qui compte 45,000 âmes à la Nouvelle Ecosse et 140,000 âmes dans les trois provinces, a par son importance numérique et par son rôle dans l'accroissement de la richesse agricole et industrielle du pays des titres indéniables, à la représentation dans les différents corps législatifs; il est

Résolu—Que le Conseil Exécutif de la Société de l'Assomption, représentant les Acadiens des Provinces Maritimes, croit devoir exprimer son ardent désir et son fervent espoir que l'autorité fédérale prêterait l'oreille aux représentations qui lui sont faites et appellera au Sénat un des hommes les plus méritants entre les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse;

Résolu—Que copie de ces résolutions soit transmise au Très Honorable Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, à l'honorable W. S. Fielding, ministre des finances, et à l'honorable Dr Borden, ministre de la milice et de la défense, qui représentent la Nouvelle Ecosse dans le cabinet.

Résolu—Que copie des présentes résolutions soit envoyée aux cinq journaux acadiens des provinces maritimes, ainsi qu'au Journal de Madawaska.

PASCAL POIRIER, Président. FRED. ROBILOUX, Sec. pro tem.

Question de l'Alaska

La délimitation des frontières de l'Alaska sera bientôt définie. Cette question qui est depuis longtemps un élément de discord pour les mineurs du Yukon, va être enfin décidée par un conseil d'arbitrage composé de 3 membres choisis par l'Angleterre et de 3 autres choisis par les Etats Unis.

Le secrétaire Hay et Sir Michél Herbert, l'ambassadeur anglais, ont signé à Washington une convention par laquelle il soumettent les prétentions respectives de leurs commissaires à ces six commissaires. Qui donc aura vote prépondérant, parmi ces mandataires? Les représentants anglais parviendront-ils à ranger de leur avis, un seul des représentants américains? Quelqu'un d'eux, ne finira-t-il pas même par subir l'ascendant des commissaires des Etats Unis? La composition d'une pareille cour d'arbitrage ne laisse pas de produire une impression d'inquiétude lorsque l'on se demande si nos droits seront bien sauvegardés.

L'opinion anglaise est loin d'être rassurante à ce sujet. Le correspondant du Daily Mail à Ottawa, prétend que "c'est un arrangement à l'avantage d'une seule partie et on ne peut s'attendre" ajoute-t-il, "à ce que les canadiens y consentent". Le Morning Post plus explicite encore, disait: "Nous soupçonnons que quel que concession équivalente à une économie de bouts de chandelle est sur le point d'être faite sur la question de l'Alaska. L'administration Laurier a été accusée, à tort on ne peut s'attendre" ajoute-t-il, "à ce que les canadiens y consentent". Le Morning Post plus explicite encore, disait: "Nous soupçonnons que quel que concession équivalente à une économie de bouts de chandelle est sur le point d'être faite sur la question de l'Alaska. L'administration Laurier a été accusée, à tort on ne peut s'attendre" ajoute-t-il, "à ce que les canadiens y consentent".

Sir Wilfrid qui a toujours eu un faible pour les Etats Unis aurait il, lors de son voyage, en Angleterre à l'époque du couronnement, été amené à sacrifier nos droits pour les fins

"POUR... TOUTES AFFECTIONS CATARRHALES"

La Pe-ru-na est le remède par excellence,

écrit le Membre du Congrès John L. Sheppard.



LE MEMBRE DU CONGRES JOHN L. SHEPPARD.

Le Membre du Congrès, John L. Shepard, Membre du Congrès, du Texas, écrit:

Messieurs: "J'ai employé la Peruna dans ma famille et la trouve le remède par excellence pour toutes les affections catarrhales."—Le Membre du Congrès, John L. Shepard.

Il y a deux choses sur lesquelles tous les médecins sont d'accord à propos du catarrhe. La première, c'est que le catarrhe est la plus répandue et la plus universelle maladie à laquelle soient sujets les habitants des Etats-Unis. Toutes les classes de la société en sont frappées. Ceux qui sortent peu et ceux qui sortent beaucoup. La classe ouvrière et la classe sédentaire en sont victimes.

Le médecin trouve dans le catarrhe un ennemi constant et toujours présent, qui complique presque toutes les maladies qu'il est appelé à traiter.

La deuxième chose à propos du catarrhe et sur laquelle tous les médecins sont d'accord, c'est qu'il est difficile de le guérir. Des

On peut se procurer de la Peruna pour \$1.00 la bouteille chez tous les pharmaciens du Canada. "Les Malaises de la Vie" que l'on peut aussi se procurer dans les pharmacies, est envoyé gratuitement sur demande; il donne une courte description des maladies catarrhales. Adressez Dr. Hartman, Columbus, Ohio, U.S.A.

impériales. Dans le but d'être agréables, à nos voisins égoïstes? En tous cas, l'Angleterre, d'ailleurs si jalouse dans la surveillance de ses droits, affecte une indifférence qui n'est pas sans calcul, ce n'est pas seulement d'hier, que la mère-patrie laisse, d'une façon trop bénigne, les ambitieux citoyens des Etats Unis empiéter sur notre territoire. La convention actuelle est tout à l'avantage de ces derniers, ayant été proposée par eux il y a même trois ans à la haute commission collective, réunie à Washington.

Une dépêche de Londres annonce que la Grande Bretagne est très désireuse de manifester son amitié aux Etats-Unis en reconnaissance de l'appui accordé dans la question du Véné-

nézuela; et un ex ministre a déclaré que l'amitié des deux nations est la première considération, et que les canadiens passent après.

DE L'ETRANGER

Le R. v. H. S. Lennon, curé de la paroisse de Stratford siège à Concord, comme représentant politique à la législature de New Hampshire. Il est démocrate en politique.

D'après un ordre du Souverain d'Angleterre, le colonel Lynch, condamné à mort pour haute trahison, subira l'emprisonnement à perpétuité.

La famine sévit en Bretagne pays

toutes ces années la Peruna a été le remède sur lequel il a compté.

D'abord ce fut une simple prescription, et plus tard la Peruna fut fabriquée expressément pour lui en grandes quantités. Ce remède, la Peruna, se trouve à présent dans toutes les pharmacies et presque toutes les familles du continent. C'est le remède interne digne de confiance jamais découvert pour guérir n'importe quel cas de catarrhe, quelle que soit son ancienneté.

Un cas de Catarrhe Nasal, datant de cinq ans, guéri par la Peruna.

L'hon. Rudolph M. Patterson, avocat bien connu, de Chicago, Ill., écrit:

Messieurs: "Je souffrais d'un catarrhe nasal depuis ces cinq dernières années, et cédant aux sollicitations pressantes d'un ami, j'essayai la Peruna et je suis heureux de déclarer qu'elle a opéré une guérison complète. C'est avec plaisir que je la recommande aux autres."—Rudolph M. Patterson.

M. Camillus Senne, 257 West 129th St, New-York, écrit:

"Je suis complètement guéri de mes affections catarrhales. J'ai souffert trois ans d'un catarrhe du cerveau, du nez et de la gorge. J'ai essayé toutes sortes de médecines sans soulagement, mais enfin j'ai été guéri par le remède merveilleux appelé la Peruna. J'ai connu la Peruna en lisant votre Almanac et vous ai demandé, par écrit, des conseils que j'ai suivis.

"Une bouteille et demi de Peruna m'a complètement guéri et je puis recommander la Peruna à tout le monde comme le meilleur et le plus sûr remède pour toute affection catarrhale."—M. Camillus Senne.

L'Ouïe perdue par la Peruna.—Rendue par la Peruna.

M. William Bauer, Burton, Texas, un fabricant de Gin et Meunier, écrit:

"Il y a quelques années je perdis l'ouïe de l'oreille gauche, et après m'avoir examiné, un spécialiste déclara que c'était dû à un catarrhe. Je suivis un traitement et recouvrai l'ouïe pour quelque temps mais la reperdis bientôt et complètement. Je commençai à prendre de la Peruna selon les instructions et en ai pris huit bouteilles en tout, et mon ouïe est complètement revenue, et je chanterai les louanges de la Peruna toutes les fois que l'occasion s'en présentera."—Wm. Bauer.

On peut se procurer de la Peruna pour \$1.00 la bouteille chez tous les pharmaciens du Canada. "Les Malaises de la Vie" que l'on peut aussi se procurer dans les pharmacies, est envoyé gratuitement sur demande; il donne une courte description des maladies catarrhales. Adressez Dr. Hartman, Columbus, Ohio, U.S.A.

des pêcheurs; la sardine qui est leur principal aliment a manqué complètement. Ils font un appel à la nation française.

Edouard VII et la Reine Alexandra ont assisté au baptême du fils du Prince de Galles au château de Windsor.

Le nouveau né a reçu les noms suivants: Georges Edouard, Alexandre, Elmond.

Nouvelle collision meurtrière sur la ligne "Central Railroad" de New-Jersey, près de New York, mardi soir. Le train express a atteint et enfoncé les chars du train local parti

(A suivre sur la 3e page)

Acquittez vos Hypothèques. Ne payez plus Loyer. Soyez Propriétaire. NOTRE LIVRET D'INFORMATIONS. \$2.90 par mois. \$5.55 par mois. VOTRE PRESENT LOYER. L. A. MASSÉ, AGENT, St-Hyacinthe.

Expérience intéressante dans un restaurant

Un agent annonçant représentant une importante maison de New-York, dans un de ses derniers voyages, soupait un soir dans un restaurant de Pittsburg.

En attendant ce qu'il avait demandé, il jeta un coup d'œil sur ses journaux et remarqua l'annonce d'un remède bien connu pour la dyspepsie, les Tablettes de Stuart. Comme il se servait lui-même de ces tablettes, il commença à demander à tous les voyageurs de la salle s'ils étaient atteints de ce remède populaire pour l'indigestion.

Il dit: "Je comptai vingt trois hommes à table ou dans le bureau. Je pris la peine de m'adresser à tous, et je fus surpris d'apprendre que neuf des vingt trois prenaient une ou deux Tablettes de Stuart pour la dyspepsie après chaque repas. Un d'eux me dit qu'il avait beaucoup souffert des troubles d'estomac, mais que depuis qu'il faisait usage des Tablettes de Stuart, il était exempt de toute indigestion. Il continua cependant à s'en servir, parce que comme tout voyageur, il était obligé de manger à toute heure et ce qu'il pouvait voir et pas toujours ce qu'il avait besoin.

Un autre qui paraissait plein de santé me dit qu'il n'avait jamais pris un seul repas sans faire usage d'une Tablette de Stuart après quoi il pouvait manger ce qu'il voulait et quand il le voulait sans craindre de souffrir d'insomnie ou d'autre trouble.

Un autre encore en fait usage parce qu'il souffrait de gaz d'estomac qui lui affaiblissait le cœur et les poumons lui rendaient la respiration difficile et le faisaient souffrir d'autres troubles qui sont disparus de puis qu'il fait usage des Tablettes de Stuart.

Un autre proclama que les tablettes de Stuart pour la dyspepsie étaient le seul remède qu'il eût trouvé pour les troubles d'estomac. Il avait fait usage de soda ordinaire pour soulager le mal, mais les tablettes étaient bien meilleures et bien plus sûres.

Après avoir fumé, bu, et avoir pratiqué d'autres exercices qui affectent les organes digestifs, rien ne rend l'estomac en si bonne condition que les Tablettes de Stuart pour la dyspepsie.

Les Tablettes de Stuart contiennent les éléments naturels digestifs, la pepsine et la diastase qui manquent à tout estomac faible et on peut s'en servir comme remède certain pour toute sorte de digestion difficile. Vendus par les pharmaciens partout.

NOTES LOCALES

C'est mardi prochain, 3 février qu'aura lieu la nouvelle représentation des Kzoo Bros. Minstrels, dans la salle du Cercle Montcalm. La réputation de ces artistes n'est plus à faire; l'on n'a qu'à se rappeler l'excellente récréation qu'ils nous ont fournie, le 15 janvier dernier.

Grandes réductions sur toutes nos marchandises d'ici au 15 février Brousseau & fils.

Mardi soir à 8 1/2 heures les membres du Cercle Littéraire de cette ville ont procédé aux élections de leurs officiers. Cette association née d'hier compte déjà près de 70 membres parmi lesquels les personnalités les plus en vue de Saint-Hyacinthe. M. W. Chicoine avocat, premier président du Cercle, prit la parole et exposa en termes spirituels le but de l'assemblée après quoi il quitta le fauteuil présidentiel, ses fonctions étant finies. Un état financier fut exposé très sommairement par M.

NOTES SUR LA CITÉ DE ST-HYACINTHE

Par J. R.

Non site, son sol et ses commencements

(Suite)

VI^e ARTICLE

HISTORIQUE

Par le statut de 1824 chap. 2, il était décrété que les propriétaires de maisons de tout bourg ou village en cette province ou il n'y avait pas moins de trente maisons habitées dans un espace de quinze arpents en superficie, n'étant pas éloignées l'une de l'autre de plus d'un demi arpent, devaient s'assembler à tels endroits et jour qui seraient fixés par le plus ancien juge de Paix, pour procéder à l'élection de cinq d'entre eux, qui seraient choisis à la pluralité des voix pour être syndics; les syndics une fois choisis devaient jouir des divers pouvoirs spécifiés au dit acte.

Ces syndics devaient rester en office pour deux années et pas plus longtemps. Et s'il n'était pas procédé sous trois mois de calendrier après la passation de cet acte à l'élection de tels syndics, alors il serait du devoir des juges de Paix du dit bourg ou village, ou à deux d'entre eux, sur une réquisition par écrit signée par trois propriétaires de nommer tels syndics. Ces syndics devaient choisir

Damien Bouchard, secrétaire trésorier. La discussion du budget ne pouvant être bien longue, après quelques éclaircissements des termes de la constitution fournis par M. J. Roy avocat, il fut décidé, du consentement de tous les membres que l'on procéderait instanter aux élections des officiers; ont été élus: MM. W. Chicoine, président, J. Roy, vice-prés., D. Bouchard, sec.-trés., MM. Arthur Bouchard, Aimé Richer, F. X. Labonté, Joseph Avaré, G. Désautels, A. O. Rondeau, E. E. D., R. Lussier, et J. A. Boisseau, E. E. L., membres du comité d'organisation.

M. A. Bouchard agissant comme président d'élection, et MM. R. Guertin, E. Lalime et C. Wingender, en qualité de scrutateurs. Après les remerciements et discours d'usage, on se sépara. Une assemblée du nouveau comité est fixée à dimanche.

Grandes réductions sur toutes nos marchandises d'ici au 15 février. Brousseau & fils.

Les citoyens des paroisses situées le long de la ligne "Québec Southern" qui ont voté des bonus pour aider à la construction de cette ligne, sont fort surpris de se voir si mal servis par leur protégé, qui, à part son empressement à accepter leurs milliers de piastres, promet-tait bien plus qu'elle n'a donné.

Grandes réductions sur toutes nos marchandises d'ici au 15 février Brousseau & fils.

Monsieur le juge Germain de Sorel, est retenu à sa chambre par la maladie.

Les élections municipales ont eu lieu lundi à Sorel: MM. Pierre Paulus et Normand Massé ont été élus échevins.

La Compagnie de Gaz, Electricité & Pouvoir donne avis aux consommateurs d'électricité à prix fixe, qu'elle constate un abus déplorable dans l'usage de la lumière, uniquement chez la classe des consommateurs à prix fixe et ce par pure négligence, sans utilité aucune. Nous vous rappelons la clause 3 du contrat que vous avez signé avec la compagnie et qui se lit comme suit: "Je m'oblige de ne me servir de la lumière électrique que pendant les heures d'obscurité;" il faudra donc s'efforcer de mettre cette clause en pratique car autrement nous serons obligés d'exiger le compteur à tout consommateur sans exception.

LA CIE DE GAZ ELECTRICITÉ ET POUVOIR. 11 fév.

À St Denis, M. et Mde Isidore Dragon ont célébré leurs noces de diamant. Les vénérables époux sont encore pleins de vigueur. M. Dragon a atteint 82 ans et Mme Dragon 76 ans. Après la messe célébrée dans l'Eglise de St Denis par le Rev. M. Michon, curé, les jubilaires et toutes leurs nombreux parents se sont transportés chez M. Dragon et ont pris place à un superbe banquet. Douze enfants nacqurent de leur mariage: Elie, Isidore, Adéline, épouse de M. Toussaint Lafamme, Zoé épouse de l'ex maire feu J. Archambault, Joseph, Louis, Philomène, R. J. H., Médéric, Henri, Eveline, épouse de M. E. Chaput, sec.-trés. du conseil municipal de St-Denis et Napoléon.

M. Dragon est bien connu dans le voisinage pour son habileté et son

air d'entre eux pour être inspecteur.

Profitant de ce pouvoir nouveau donné à tous les villages de la province, les citoyens propriétaires du village de St-Hyacinthe s'assemblèrent le premier juillet 1824 pour procéder à l'élection de ces cinq syndics, et les personnes ainsi assemblées étaient Jean Dessaulles, seigneur du lieu, Augustin Papineau, Amable Archambault, Joseph Bistodeau, Louis Brunelle père, Louis Fontaine, Pierre Marselot, Abel Côté François Forcier, Hubert Hudon, Jacques Robitaille, Antoine Ledoux, Didier Touin, Joachim Pelletier, Jean Vallée, Dominique Casavant, Joseph Martel, Charles Houle, François Paul, Louis Picard menuisier, François Despart, Joseph Messier, J. B. Labelle, Charles Plante, Louis Baron père, Louis Barron fils. Et les personnes ci-après ont été élues pour être syndics pour maintenir les règles présentes pour les bourgs et villages: Augustin Papineau, Joseph Bistodeau, Louis Gendreau, Joseph Messier, François Paul. Il y a très peu de descendants de ces anciennes familles qui aujourd'hui habitent St-Hyacinthe.

Il en fut ainsi jusqu'en 1847, et par le statut de cette année chapitre 7 il était statué que les habitants de tout village ou ville non encore incorporé, contenant quarante maisons ou plus, érigées dans un espace de trente arpents ou acres en superficie, habiles à voter aux élec-

tions de conseillers municipaux, auraient le droit de s'assembler sous la présidence du plus ancien juge de paix ou du plus ancien officier de milice, qui devait présider à la réquisition de trois propriétaires du dit village ou ville, et décideraient à la majorité des voix des personnes présentes, si une réquisition serait faite ou non au conseil de la municipalité pour lui demander que les limites soient fixées pour le dit village ou la dite ville pour les fins du dit acte.

Ainsi, à la demande du nombre de propriétaires voulus, le juge de paix requis, devait convoquer une assemblée des propriétaires de biens fonds et locataires dont le loyer serait d'au moins vingt piastres, résidant dans tel village ou ville, pour considérer s'il conviendrait ou non de requérir le conseil de la municipalité de fixer les limites et les bornes de tel village ou ville.

Il était, de plus, statué que la première session du conseil municipal qui se tiendrait après la présentation de la dite pétition il serait du devoir du conseil de la municipalité de fixer les limites et bornes du dit village ou ville, et de les désigner par écrit, et le gouverneur ou conseil, sur réception d'une copie, dûment certifiée, des procès-verbaux adoptés par tel conseil de municipalité, et après avoir constaté la suffisance de la désignation des limites et bornes mentionnées, devait déclarer par proclamation qu'elle serait les dites li-

mites et bornes. Après cette proclamation un des conseillers de la paroisse où le dit village était situé, devait convoquer une assemblée des propriétaires de biens fonds et locataires du village pour l'élection de sept personnes comme conseils de tel village. Et aussitôt après telle élection, les habitants de tel village devenaient constitués en un corps politique et incorporé sous le nom de la corporation du village de; et à compter de ce moment tel village était complètement détaché de la municipalité.



dévotionement à l'égard de ceux qui se fracturent des membres.

Le COURRIER joint ses félicitations à toutes celles que regrettent M. et Mme Dragon de la part de leurs concitoyens, et de leurs nombreux parents et amis.

—Voulant réduire notre stock autant que possible avant de recevoir les nouveautés du printemps. Nous ferons de grandes RÉDUCTIONS sur nos marchandises jusqu'au 15 février prochain. BERGERON & SICOTTE.

—La lèpre sévit à Montréal au sein de la colonie syrienne; un jeune homme du nom de Saad en est atteint. Un autre cas est signalé à l'attention du bureau de santé.

EVÊCHÉ DE SAINT-HYACINTHE, le 26 janvier 1903.

M. l'abbé Hilaire-Casimir Hamelin, curé de Saint-Hyppolyte de Wotton (diocèse de Sherbrooke), décédé le 22 du courant, était membre de la Société d'une Messe, —section provinciale.

Par ordre: A. M. DAoust, assist.-secrétaire.

M. D. Masson est réélu président de la chambre de commerce à Montréal.

—Grande agitation à St-Aimé au sujet de la requête en incorporation déposée au bureau du conseil de comté au commencement de janvier.

(Suite de la 2e page)

un quart d'heure avant et retardé dans sa marche. Le feu a dévoré plusieurs blessés qu'on n'a pas réussi à dégager à temps des débris qui les écoraient. Le mécanicien blessé à mort a déclaré être la cause de ce tamponnement ayant vu le signal du danger. Jusqu'à cette heure le nombre des morts est de 26.

L'asile des aliénés de Colney Hatch, à Londres, a été détruit mardi matin par le feu; 52 femmes ont péri; on a retrouvé leurs cadavres étant tous carbonisés.

Les difficultés s'aplanissent au Vénézuéla. Les réclamations des Puissances seront payées et le bloc sera bientôt levé.

DE PARTOUT

Les quatre élections partielles de St-Jacques, Terrebonne, Deux-Montagnes et Hochelaga, vu la prochaine nomination de M. Madore au siège du district de Richelieu, seront faites avant l'ouverture de la session fédérale.

Les candidats libéraux seraient, dans St-Jacques, M. H. Gervais, dans Terrebonne, M. D. Rolland, dans Hochelaga, M. Jérémie Descarries,

et dans Deux-Montagnes, M. Ethier, dont les craintes sont des mieux fondées, a déjà publié un manifeste annonçant aux électeurs de ce comté qu'il ne brigerait pas leurs suffrages, cette fois, malgré qu'apparaisse son grand désir de se porter de nouveau candidat: comme personne ne tient à le demander, M. Champagne se présenterait, et M. Godfroi Langlois, poserait sa candidature pour remplacer M. Champagne qui représente ce comté à l'assemblée législative.

Deux contestations d'élections viennent d'être réglées, mercredi matin, celle de M. Emile Léonard et celle de l'honorable R. Préfontaine. Dans la première, le pétitionnaire Labelle a déclaré, par son avocat, qu'il ne pouvait réaliser une preuve suffisante contre M. Léonard; dans la seconde, l'avocat de l'honorable Préfontaine a allégué le manque de qualité du Dr Asselin, pétitionnaire, comme électeur; l'action a été renvoyée sur cette informalité.

Une dépêche venue de Boston au dire de l'Advertiser, annonce que M. J. P. Morgan se propose d'établir une nouvelle ligne de chemin de fer à travers le pays-est serait en pour-parlers avec nos ministres fédéraux.

Une convention composée des délégués de toutes les provinces a rencontré Sir Wilfrid O'Druid, mardi après midi, au sujet de l'amélioration de l'état financier des provinces. On demande une répartition plus généreuse des subsides fédéraux dans les provinces. Québec est représenté par MM. Parent et Duffy; Ontario

par MM. Ross et Litchford; N.-Ecosse par MM. Murray et Longley; N.-Brunswick par MM. Tweedie et Pugsley; Ile du Prince-Edouard par MM. Peters Ragler et Wheare; Manitoba par M. Roblin; Colombie Anglaise par M. Prior et Eberts.

L'Université Laval de Québec vient de perdre un de ses membres les plus en vue dans la personne du Dr Vallée. Ses funérailles ont eu lieu mardi matin dans la Basilique de Québec. On a vu rarement d'obseques plus imposantes, tant était grand le nombre des amis du regretté défunt. Toutes les classes de la société, à Québec ressentent vivement la mort de ce savant et dévoué citoyen.

Les médecins ont donné à l'Hôtel Vigor, à Montréal, mardi soir, leur 21ème banquet annuel préparé sous les auspices de la société médicale. Cette manifestation a été un brillant succès. Ceux qui ont pris la parole en cette circonstance sont: M. le Dr Séverin Lachapelle, l'Hon. Préfontaine, l'Hon. Gouin, l'hon. Dr Guérin, Dr Campbell, Dr Starkey, M. Eugène Lafontaine, L. L. D., l'hon. N. Pérodeau, M. Damase Masson, les Dr Valin, Dr E. P. Lachapelle, Dr Coyteux-Prévost, Dr Deroches, Dr Rottot, Dr Lesage, Dr Faucher, Dr Birkett et Dr Dubé, président du banquet.

Madame Albani a chanté lundi soir à la salle Windsor à Montréal; la foule était si grande que des centaines de personnes n'ont pu trouver de place. Elle donnera un nouveau concert le 9 février prochain.

LES DELICES D'UNE MÈRE

Consistent à voir en bonne santé ses bébés, avec les joues roses et heureux. Toutes les mères sont heureuses de constater l'allégresse de leurs bébés, leurs joues roses et leur bonheur, mais malheureusement toutes les mères n'emploient pas les meilleures méthodes pour obtenir ce résultat. Quand le bébé est fâché et agité elles lui donnent des "Cal-mants," croyant les soulager, mais elles obtiennent un résultat absolument contraire, car ces calmants sont des poisons et sont dangereux. Les tablettes "Baby's Own" devraient toujours être employées et on constate un prompt soulagement et une guérison rapide de tous les petits maux dont souffrent les bébés. Toutes les mères avisées emploient ces tablettes et toutes les mères qui en usent les louangent. Mme S. M. Black, de Saint-Pierre, N. E., dit: "J'ai fait usage des Tablettes "Baby's Own" pour la plupart des maux dont souffrent les bébés et je trouve que c'est le meilleur médicament que j'aie essayé. Aucune mère ne devrait être sans en avoir à la maison."

Ces tablettes sont bonnes pour les enfants de tous les âges et on peut les donner en toute sécurité, même à un nouveau-né. Elles sont vendues par les pharmaciens ou envoyées par la poste pour 25 cents la boîte, en écrivant directement à "Dr William's Medicine Co., Brockville, Ont." Envoyez nous votre nom sur une carte postale et nous vous enverrons par la poste un petit livre de valeur concernant les soins à donner aux bébés et aux jeunes enfants.

—M. D. Masson est réélu président de la chambre de commerce à Montréal.

—Grande agitation à St-Aimé au sujet de la requête en incorporation déposée au bureau du conseil de comté au commencement de janvier.

(Suite de la 2e page)

un quart d'heure avant et retardé dans sa marche. Le feu a dévoré plusieurs blessés qu'on n'a pas réussi à dégager à temps des débris qui les écoraient. Le mécanicien blessé à mort a déclaré être la cause de ce tamponnement ayant vu le signal du danger. Jusqu'à cette heure le nombre des morts est de 26.

DE PARTOUT

Les quatre élections partielles de St-Jacques, Terrebonne, Deux-Montagnes et Hochelaga, vu la prochaine nomination de M. Madore au siège du district de Richelieu, seront faites avant l'ouverture de la session fédérale.

Les candidats libéraux seraient, dans St-Jacques, M. H. Gervais, dans Terrebonne, M. D. Rolland, dans Hochelaga, M. Jérémie Descarries,

et dans Deux-Montagnes, M. Ethier, dont les craintes sont des mieux fondées, a déjà publié un manifeste annonçant aux électeurs de ce comté qu'il ne brigerait pas leurs suffrages, cette fois, malgré qu'apparaisse son grand désir de se porter de nouveau candidat: comme personne ne tient à le demander, M. Champagne se présenterait, et M. Godfroi Langlois, poserait sa candidature pour remplacer M. Champagne qui représente ce comté à l'assemblée législative.

Deux contestations d'élections viennent d'être réglées, mercredi matin, celle de M. Emile Léonard et celle de l'honorable R. Préfontaine. Dans la première, le pétitionnaire Labelle a déclaré, par son avocat, qu'il ne pouvait réaliser une preuve suffisante contre M. Léonard; dans la seconde, l'avocat de l'honorable Préfontaine a allégué le manque de qualité du Dr Asselin, pétitionnaire, comme électeur; l'action a été renvoyée sur cette informalité.

Une dépêche venue de Boston au dire de l'Advertiser, annonce que M. J. P. Morgan se propose d'établir une nouvelle ligne de chemin de fer à travers le pays-est serait en pour-parlers avec nos ministres fédéraux.

Une convention composée des délégués de toutes les provinces a rencontré Sir Wilfrid O'Druid, mardi après midi, au sujet de l'amélioration de l'état financier des provinces. On demande une répartition plus généreuse des subsides fédéraux dans les provinces. Québec est représenté par MM. Parent et Duffy; Ontario

par MM. Ross et Litchford; N.-Ecosse par MM. Murray et Longley; N.-Brunswick par MM. Tweedie et Pugsley; Ile du Prince-Edouard par MM. Peters Ragler et Wheare; Manitoba par M. Roblin; Colombie Anglaise par M. Prior et Eberts.

L'Université Laval de Québec vient de perdre un de ses membres les plus en vue dans la personne du Dr Vallée. Ses funérailles ont eu lieu mardi matin dans la Basilique de Québec. On a vu rarement d'obseques plus imposantes, tant était grand le nombre des amis du regretté défunt. Toutes les classes de la société, à Québec ressentent vivement la mort de ce savant et dévoué citoyen.

Les médecins ont donné à l'Hôtel Vigor, à Montréal, mardi soir, leur 21ème banquet annuel préparé sous les auspices de la société médicale. Cette manifestation a été un brillant succès. Ceux qui ont pris la parole en cette circonstance sont: M. le Dr Séverin Lachapelle, l'Hon. Préfontaine, l'Hon. Gouin, l'hon. Dr Guérin, Dr Campbell, Dr Starkey, M. Eugène Lafontaine, L. L. D., l'hon. N. Pérodeau, M. Damase Masson, les Dr Valin, Dr E. P. Lachapelle, Dr Coyteux-Prévost, Dr Deroches, Dr Rottot, Dr Lesage, Dr Faucher, Dr Birkett et Dr Dubé, président du banquet.

Madame Albani a chanté lundi soir à la salle Windsor à Montréal; la foule était si grande que des centaines de personnes n'ont pu trouver de place. Elle donnera un nouveau concert le 9 février prochain.

Advertisement for Vin St-Michel featuring a portrait of a man and the text: 'J'étais aux portes de la mort lorsque j'ai commencé à prendre du Vin St-Michel'. It includes a testimonial from Mme VEUVÉ B. CARDINAL and contact information for STE-ANNE DE PRESCOTT, P. Q.

au coin des rues Dessaulles et Ste Marie. C'est lui qui a donné le nom de rue Renaud, à la petite rue qui fait communiquer la rue Dessaulles avec le terrain du Grand Tronc, voisine de la rue Ste Marie.

En janvier 1850, le conseil du comté qui avait administré les affaires du village, avant son incorporation, remit à celui-ci, les plans préparés, les papiers et documents dressés et passés pour l'organisation et l'administration du dit village, de même que les règlements préparés relativement au marché en bois qui subsistait alors au même endroit que celui d'aujourd'hui.

C'est à la séance du 21 janvier 1850 qu'un comité fut nommé pour voir à l'organisation d'une compagnie de pompiers. La seule qui existait alors se composait des élèves du collège qui manœuvraient au besoin avec l'aide des villageois, la pompe qui se trouvait dans une bâtisse dont j'ai donné le site et les dimensions dans un article précédent.

A la même séance, Pierre Roy, Louis Daudelin, Joachim Marcereau, Joseph D schènes, Louis Charbonneau, Ambroise Labonté, Hyacinthe Robitaille, Godfroy Rainault, Charles Vidal et A. Richer furent nommés connétables surveillants du village, avec pouvoir de veiller spécialement à l'exécution des règlements du conseil.

(A continuer)

